

Séance du 20 mai 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	12	13

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel BISSON, Président.

Date de la convocation : 13.05.2026

**PRESENTS** : Mme Céline ARPACI, Mme Laïla AMEUR, Mme Fernanda BETHUNE, M. Michel BISSON, M. Bernard CAMPEIS, Mme Nadine HULIN, Mme Valérie LENGARD, M. Christian MARCEAU, M. Jean-Paul MARET, Mme Judicaëlle MBAMA NGANKOUA, M. Serge PROVENZANO, M. Stéphane STOLZ.

**PROCURATION** : M. Philippe LAUBERTHE pouvoir à Mme Valérie LENGARD.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Fernanda BETHUNE.

Objet :

Election du Vice-Président délégué du CCAS.

document exécutoire par avoir été reçu par  
Le représentant de l'Etat/Le 02/06/26  
et affiché le 05/06/26

Rapporteur : Michel BISSON

N° 03.2026

Fait à LIEUSAIN, le 04/06/26  
Par délégation  
Sandrine Goffi  
Responsable du CCAS

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président [...] Il élit également un Vice-Président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du Vice-Président»,  
VU la délibération n° 01.2026 du Conseil d'Administration du CCAS du 20 mai 2026 installant le Conseil d'Administration du CCAS,  
**CONSIDERANT** que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature,  
**CONSIDERANT** que Monsieur Jean-Paul MARET s'est porté candidat à la fonction de Vice-Président délégué du CCAS,  
**CONFORMEMANT** à l'article R.123-18 code de l'action sociale et des familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président délégué à bulletins secrets,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Monsieur Jean-Paul MARET:
  - Pour : 13 voix
  - Contre : 0 voix
  - Blancs : 0 voix

Est élu Vice-Président délégué du Conseil d'Administration du CCAS à la majorité absolue, Monsieur Jean-Paul MARET.

Pour extrait conforme,  
Lieuxaint, le 20 mai 2026



Fernanda BETHUNE

Secrétaire de séance

Bethune



Michel BISSON

Président du CCAS

Bisson

Le Président :

> Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.  
> Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.